



SVD-A-24-0223
14/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

08 février 2024

Délibération
D08/02-24

Finances

Budget primitif 2024

DATE DE CONVOCATION

1^{er} février 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 19

VOTANTS : 24

Le Comité syndical du SEVEDE (Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire) s'est réuni en séance ordinaire le huit février deux mille vingt-quatre à 14 h 00 dans la salle de Conférence de l'Unité de Valorisation Énergétique Ecostu'Air à Saint-Jean de Folleville (76170), **sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Premier Vice-Président du SEVEDE** (Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire).

Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE

M. Patrick BUCOURT
M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE
M. Alain FLEURET
M. Jean-Baptiste GASTINNE
M. Patrick LEFEBVRE
Mme Fabienne MALANDAIN
M. Olivier ROCHE
M. Florent SAINT MARTIN

Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO

M. Marc BEAUCHEMIN
M. Thierry DEBRAY
M. Jean-Marc DRAIN

Communauté d'Agglomération FECAMP CAUX LITTORAL

M. Jean-Marie CROCHEMORE
Mme Brigitte SOENEN
M. Laurent VASSET

Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE

Mme Virginie BLANDIN
Mme Odile DECHAMPS
M. Dominique MACE

Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE

M. Michel MARESCOT

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

M. Joël LEBRUN

formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés :

Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE

M. Dominique BELLENGER
M. Pierre BOUYSSSET
M. Alban BRUNEAU
M. Olivier COMBE (pouvoir à M. Alain FLEURET)

Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO

M. Bruno CADIOU (pouvoir à Virginie BLANDIN)
Mme Virginie CAROLO-LUTROT
M. Frédérick OENIZE
M. Pascal SZALEK (pouvoir à M. Marc BEAUCHEMIN)

Communauté d'Agglomération FECAMP CAUX LITTORAL

Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE

Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE
M. Jacques MARIE (pouvoir à M. Jean-Baptiste GASTINNE)
M. David MULLER (pouvoir à M. Michel MARESCOT)

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

M. David POTTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBRAY

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 08 FEVRIER 2024

Délibération D08/02-24

Finances

Budget primitif 2024

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-2, L.2121-12, L.2312-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, version en vigueur au 1er janvier 2024,

VU la délibération D49/12-23 du 20 décembre 2023 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2023,

VU la délibération du comité syndical du 8 février 2024 déclarant que le compte de gestion, dressé par le Receveur pour l'exercice 2023, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

VU la délibération du comité syndical du 9 février 2024 adoptant le compte administratif 2023,

CONSIDERANT

Que le comité syndical doit adopter le budget avant le 15 avril de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificatives pour 2012 modifiant de façon pérenne la date limite de vote des budgets locaux (article L.1612-2 du CGCT),

CONSIDERANT

Que les dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT donnent la faculté à l'assemblée délibérante de définir les pouvoirs de l'exécutif en matière de virements de crédits.

CONSIDERANT

Que, à cet effet, lors du vote du budget, l'assemblée délibérante peut déléguer au chef de l'exécutif la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

CONSIDERANT

Que cette autorisation doit être d'une durée déterminée.

après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE

- **D'adopter le budget primitif 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes telles que présentées ci-après :**

La section de fonctionnement 2024

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 28 430 776 €.

Elle se décompose comme suit :

A - LES DEPENSES PREVISIONNELLES

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
28 430 776 €	25 534 613 €	2 896 163 €	11,34 %

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
19 572 559 €	17 189 556 €	2 383 003 €	13,86%

Compte 60 - Achats et variation de stocks

63 240 € (68 330 € en 2023)

Ce poste comprend notamment et par ordre décroissant, les charges liées à l'acquisition de petits matériels et fournitures diverses notamment pour l'exploitation du centre de transfert de Touques, l'eau et l'électricité du centre de transfert de Touques, les charges de carburant, les vêtements de travail, les fournitures administratives, et d'autres fournitures diverses.

Compte 61 - Services extérieurs

18 436 469 € (16 102 926 € en 2023)

Cette somme comprend principalement

- les « contrats de prestations de services » à hauteur de 9 189 040 € (voir détail ci après), correspondants aux rémunérations versées pour les marchés d'exploitation et de transport du S.E.V.E.D.E. ainsi que les redevances R2 et R3 versées à Valor'Caux,

Article budgétaire 611	BP 2024	BP 2023	Evolution BP	Evolution BP
			2024/2023	2024/2023
DSP de l'Unité de Valorisation Energétique (Oréade SAS) Redevance exploitation RV2 estimée à 10 € la tonne	3 269 440 €	2 698 000 €	571 440 €	21,18%
Transport fluvial des déchets du centre de transfert du Havre vers l'Unité de Valorisation Energétique (CFT/RM SERVICES/GUEPARD)	2 400 000 €	2 300 000 €	100 000 €	4,35%
Exploitation du centre de transfert du Havre (SUEZ/UNIFER)	1 310 000 €	1 240 000 €	70 000 €	5,65%
Exploitation du centre de transfert d'Yvetot et transport des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique (SUEZ)	390 000 €	370 000 €	20 000 €	5,41%
Transport des déchets du centre de transfert de Touques vers l'UVE	370 000 €	440 000 €	-70 000 €	-15,91%
Exploitation du centre de transfert De Fécamp et transport des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique (SUEZ)	282 000 €	420 000 €	-138 000 €	-32,86%
Transfert transport des déchets collecte CT propres et secs	175 000 €	160 000 €	15 000 €	9,38%
Redevances R2 et R3 Valor'caux	930 000 €	755 000 €	175 000 €	23,18%

- Les charges d'entretien et de réparation (196 855 €),
- Les assurances (100 250 €),
- La « réserve » constituée par les excédents de fonctionnement pour 8 878 804 €.

Compte 62 – Autres services extérieurs

342 700 € (313 150 € en 2023)

Les "autres services extérieurs" comprennent principalement les honoraires (AMO financière, AMO technique UVE, conseils juridiques, les annonces et insertions en particulier pour les marchés publics, les services divers liés à la communication (rapport d'activité, signalétique pour 91 470 € dont 40 000 € pour les 20 ans d'Ecostu'Air), les frais de mission et de transport/déplacements des agents, les frais de réception, les frais d'affranchissement, ainsi que les frais de télécommunication (32 580 €).

Compte 63 – Impôts, taxes et versements assimilés

730 150 € (690 150 € en 2023)

Les principales dépenses correspondent :

- au paiement de la taxe foncière pour l'Unité de Valorisation Energétique (330 000 €),
- au remboursement de la Contribution Economique Territoriale à OREADE (200 000 €),
- au paiement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du quai du Rhin (145 000 €),
- au remboursement des impôts (hors taxe foncière) au SMITVAD (15 000 €).

Chapitre 012 – Charges de personnel

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
1 096 057 €	1 049 200 €	46 857	4,47 %

- 16 agents rémunérés : 15 titulaires ; 1 contractuel (*Prise en compte des astreintes et heures dimanches et jours fériés – Avancements d'échelons (env. 8 000 €) et 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents au 1er janvier 2024*),
- Apprentissage : 1 au service communication jusqu'en septembre 2024, 1 au service finances ressources humaines à la rentrée scolaire 2024,
- Recrutement : 1 au service communication à partir de septembre 2024,
- Enveloppe assurance statutaire + 5%,
- Régime indemnitaire : Enveloppe IFSE + 1,5% + enveloppe CIA à 20 000 € (identique à 2023),
- Renfort été au service technique,
- Enveloppe « mesures du gouvernement » (*augmentation de la valeur du point, prime pouvoir d'achat, etc .*)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
1 755 309 €	1 788 357 €	- 33 048 €	-1,85 %

Ce chapitre correspond principalement à la redevance financière versée à OREADE dans le cadre de la Délégation de Service Public (1 160 000€).

Sur ce chapitre sont également versées les indemnités aux Président et Vice-présidents du SEVEDE ainsi que les subventions de fonctionnement aux associations proposant l'action sociale au personnel du SEVEDE (CNAS et Amicale CVS).

Il s'agit également de la redevance R1 payée pour le compte de nos collectivités adhérentes pour un montant de 491 927 €.

Chapitre 66 – Charges financières

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
971 740 €	1 120 000 €	-148 260 €	-13,24%

Les intérêts de la dette sont estimés à 971 740 €, emprunt pour le quai de transfert de Fécamp inclus pour les années 2023 et 2024.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
40 000 €	40 000 €	0 €	0 %

Cette prévision correspond aux divers titres sur exercices antérieurs qui pourraient être annulés en 2024.

Chapitre 68 – Provisions

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
356 000 €	300 000 €	56 000 €	18,67 %

Constitution d'une provision relative au contentieux existant entre le SEVEDE et VALOR'CAUX :

- pour les tonnes de la CA FCL non apportées sur l'installation de Brametot entre le 1er janvier 2019 et le 21 février 2020 pour 156 000 €.

Un ajustement de la provision déjà constituée en 2021 pour les tonnes de CSA et Yvetot Normandie non apportées sur l'installation de Brametot en 2017 et 2018 pour 200 000 €.

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
4 012 350 €	4 062 500 €	- 50 150 €	-1,23 %

Cette somme comprend :

- L'amortissement du mobilier, des véhicules, des matériels et des constructions qui entrent dans le patrimoine du SEVEDE,
- L'amortissement du centre de transfert de la CA Fécamp Caux Littoral pour 55 000 €,
- L'étalement de charges : le raccordement de l'Unité de Valorisation Energétique au réseau d'alimentation générale électrique,
- L'étalement de la charge financière résultant de la renégociation de deux lignes d'emprunts : 79 161,08 € sur 21 ans depuis 2010 et 10 100 € sur 10 ans depuis 2016.

Face à cette dépense d'ordre de la section de fonctionnement est inscrite une recette d'ordre en section d'investissement du même montant.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Ce chapitre a pour unique fonction de matérialiser le financement de la section d'investissement par le résultat attendu de la section de fonctionnement (chapitres 021 et 023).

Les chapitres 021 " Virement de la section de fonctionnement " et 023 " Virement à la section d'investissement " permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Pour cette année 2024, le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 626 761 €.

B - LES RECETTES PREVISIONNELLES

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
28 430 776 €	25 534 613 €	2 896 163 €	11,34 %

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 - Atténuation de charges

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
25 000 €	25 000 €	0 €	0 %

Cette somme représente la part salariale des chèques déjeuner.

Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
1 421 927 €	1 270 555 €	151 372 €	11,91 %

Il s'agit des remboursements des redevances R1, R2 et R3 à Valor'Caux, et à DEXIA par les collectivités adhérentes concernées.

Chapitre 74 - Participations et subventions

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
16 076 000 €	16 188 000 €	- 112 000 €	-0,69 %

La contribution des adhérents est fixée à 102 € HT hors TGAP par tonne de déchets ménagers traitée, identique à l'année précédente.

Le tonnage estimé pour 2024 est de 136 000 tonnes.

A ce montant s'ajoute la TGAP.

Les tarifs de la TGAP applicables pour l'année 2024 sont fixés conformément aux dispositions de l'article 266 nonies du code des douanes.

Pour la réception des déchets dans une installation de traitement de déchets non dangereux dont les systèmes de management environnemental et énergétique sont certifiés ISO 14001 et ISO 50001, les valeurs d'émission de NOX sont inférieures à 80mg/Nm³ et le rendement énergétique est supérieur ou égale à 0,65, la TGAP est de 14 € HT/tonne en 2024 (contre 12 € en 2023). La TGAP relatif au refus de tri est de 6€ HT/tonne.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
2 068 000 €	1 650 000 €	418 000 €	25,33 %

Cette recette correspond à la participation de l'exploitant à l'amortissement de l'Unité de Valorisation Energétique.

L'exploitant s'est engagé contractuellement à verser 15,76 € + 0,19 € (avenant 6 à la DSP) sur 76 975 tonnes en 2024, diminuées des 10 000 tonnes de la CA Fécamp Caux Littoral (1 068 000 €).

L'intéressement versé par OREADE au titre de l'année technique 2023 a été estimé à 1 000 000 €.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

BP 2024	BP 2023
0 €	194 700 €

Cette recette correspondait en 2023 au dégrèvement des taxes foncières.

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
652 450 €	636 000 €	16 450 €	2,52 %

Ce montant comprend l'amortissement des subventions reçues au titre de la construction de l'Unité de Valorisation Energétique, des centres de transfert d'Yvetot, du Havre, la participation de CNIM aux travaux de reconditionnement des chaudières de l'Unité de Valorisation Energétique ainsi que la construction du centre de transfert de Touques et diverses petites subventions pour des études.

Le SEVEDE prend désormais en charge l'amortissement des subventions du quai de transfert de Fécamp.

Face à cette recette d'ordre de la section de fonctionnement, est inscrite une dépense d'ordre en investissement du même montant.

Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
8 187 399 €	5 570 358 €	2 617 041 €	46,98 %

La section d'investissement 2024

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 913 090 €. Elle se décompose comme suit :

A - LES DEPENSES PREVISIONNELLES

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
4 913 090 €	4 860 169 €	52 921 €	1,09 %

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 - Remboursement du capital

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
3 729 693 €	3 545 000 €	184 693 €	5,21%

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 9000 - Investissements SEVEDE

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
510 947 €	659 169 €	-148 222 €	-22,49 %

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses d'investissement du SEVEDE notamment :

20 - Immo. Incorporelles : 17 000 €	Logiciels + frais d'insertion	17 000 €	
21 - Immo. Corporelles : 493 947 €	Travaux aménagement voie accès aux centrales hydrauliques CTT	10 000 €	
	Jeux et aménagements couloir visite + animation / jeu ludique stand	25 000 €	
	Achat borne électrique Fécamp	5 000 €	
	Caméra CTPS	4 000 €	
	Signalétique tous centres et UVE	12 000 €	
	Renouvellement ordinateurs	12 500 €	
	Matériel de bureau et informatique	6 500 €	
	Mobilier	12 000 €	
	Divers travaux	190 000 €	
	Restes à réaliser	216 947 €	
		<i>Aménagement autres terrains</i>	26 652 €
		<i>Bref AGECE</i>	169 714 €
		<i>Divers travaux</i>	7 660 €
	<i>Signalétique tous centres et UVE</i>	12 921 €	

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
652 450 €	636 000 €	16 450 €	2,52 %

Ce montant comprend l'amortissement des subventions reçues au titre de la construction de l'Unité de Valorisation Energétique, des centres de transfert d'Yvetot, du Havre, la participation de CNIM aux travaux de reconditionnement des chaudières de l'Unité de Valorisation Energétique ainsi que la construction du centre de transfert de Touques et diverses petites subventions pour des études.

Le SEVEDE prend en charge l'amortissement des subventions du quai de transfert de Fécamp.

Face à cette dépense d'ordre de la section d'investissement, est inscrite une recette d'ordre en fonctionnement du même montant.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
20 000 €	20 000 €	0 €	0 %



B – LES RECETTES PREVISIONNELLES :

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
4 913 090 €	4 860 169 €	52 921 €	1,09 %

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Sans objet pour cette année.

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Ce chapitre a pour unique fonction de matérialiser le financement de la section d'investissement par le résultat attendu de la section de fonctionnement (chapitres 021 et 023).

Les chapitres 021 " Virement de la section de fonctionnement " et 023 " Virement à la section d'investissement " permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Pour cette année 2024, le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 626 761 €.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
4 012 350 €	4 062 500 €	- 50 150 €	-1,23 %

Cette somme comprend :

- L'amortissement du mobilier, des véhicules, des matériels et des constructions qui entrent dans le patrimoine du SEVEDE,
- L'étalement de charges : le raccordement de l'Unité de Valorisation Energétique au réseau d'alimentation générale électrique,
- L'étalement de la charge financière résultant de la renégociation de deux lignes d'emprunts : 79 161,08 € sur 21 ans depuis 2010 et 10 100 € sur 10 ans depuis 2016.

Face à cette recette d'ordre de la section d'investissement est inscrite une dépense d'ordre en section de fonctionnement du même montant.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
20 000 €	20 000 €	0 €	0 %

Chapitre 001 - Excédent reporté :

BP 2024	BP 2023	Evolution BP 2024/2023	Evolution BP 2024/2023
253 979 €	777 669 €	-523 690 €	-67,34 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2024	Chap	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	19 572 559 €	013	Atténuations de charges	25 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 096 057 €	70	Remboursement adhérents tonnes traitées VALOR'CAUX	1 421 927 €
65	Autres charges de gestion courante	1 755 309 €	74	Dotations, subventions et participations	16 076 000 €
	<i>Dont enveloppe projets futurs</i>	<i>8 878 804 €</i>	75	Autres produits de gestion courante	2 068 000 €
	Total des dépenses de gestion courante	22 423 925 €		Total des recettes de gestion courante	19 590 927 €
66	Charges financières	971 740 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	40 000 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dot.provisions pour risques et charges except.	356 000 €	78	Reprise provisions	0 €
	Total des dépenses réelles	23 791 665 €		Total des recettes réelles	19 590 927 €
022	Dépenses imprévues	0 €			
023	Virement à la section d'investissement	626 761 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 012 350 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	652 450 €
	TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	28 430 776 €		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	20 243 377 €
			002	Excédent reporté	8 187 399 €
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 430 776 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2024	Chap	Libellé	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	3 729 693 €			
9000	Investissements SEVEDE				
20	Immobilisations incorporelles	17 000 €			
21	Immobilisations corporelles	493 947 €			
23	Immobilisations en cours	0 €			
	Total des dépenses réelles	4 240 640 €		Total des recettes réelles	0 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	626 761 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	652 450 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 012 350 €
041	Opérations patrimoniales	20 000 €	041	Opérations patrimoniales	20 000 €
	TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	4 913 090 €		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	4 659 111 €
	<i>Restes à répliser</i>		001	Excédent d'investissement reporté	253 979 €
001	Déficit d'investissement reporté		1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 913 090 €		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 913 090 €

- De confirmer que le budget, présenté par nature, est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre (à l'opération) pour la section d'investissement,
- De fixer la contribution 2024 à 102 € HT hors TGAP la tonne à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les adhérents du SEVEDE,
- De viser la TGAP mutualisée pour 2024 à 14 € HT / tonne, 7€ HT la tonne pour les refus de tri,
- D'autoriser la Présidente à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, sur le budget primitif 2024.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme suivent les signatures*

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 5

Le Premier Vice-Président
Pour la Présidente empêchée ou absente
par application de l'article L.2122-17 du
CGCT

Signature
Jean-Baptiste GASTINN

